



Le réseau SAGIR : son rôle dans la surveillance de la PPA

Surveillance SAGIR et PPA



Depuis septembre 2018, la France est divisée en 4 niveaux de surveillance des PP

- **Niveau 1** : Concerne les zones considérées comme indemnes et à faible risque d'émergence des PP.
- **Niveau 2** : Concerne les zones limitrophes et/ou jugées à proximité suffisante d'un foyer domestique ou sauvage de PP avec risque d'extension géographique par diffusion de proche en proche (zones délimitées sur des bases paysagères) et/ou par diffusion à moyenne-longue distance.
 - **Niveau 2A** : Risque de diffusion à moyenne-longue distance
 - **Niveau 2B** : Proximité géographique (zones limitrophes d'une zone infectée)
- **Niveau 3** : Concerne une zone où un 1^{er} cas de PP est confirmé, qu'il s'agisse d'un porc domestique ou d'un porc sauvage ou une zone à proximité immédiate d'un foyer (levée depuis 28/05/2021).
- **Niveau 4** : Concerne tout ou partie d'une zone qui a été historiquement infectée par une PP, et où la surveillance est maintenue en raison d'un niveau de risque de persistance du foyer non nul ou difficile à apprécier.

Les efforts de surveillance sont distribués différemment entre ces 4 zones.

PPA : mode de surveillance par rapport au niveau de risque



Modalités de surveillance	Niveau 1	Niveau 2A (reste de la France)	Niveau 2B (ZO)	Niveau 3 (ZB/ZOR)
Fonctionnement habituel du réseau Sagir = surveillance opportuniste basée sur l'anormalité (cadavres testés seulement en cas de suspicion)	X			
Renfort analyses = tests PP (PPA + PPC) sur tous les cadavres de sangliers collectés		X	X	X
Renfort de l'observation et de la collecte (réseau des pêcheurs et ONF + possibilité de prélèvements terrain sans transport de cadavre)			X	X
Renfort de la collecte par suppression de tous les filtres de collecte (on inclut les bords de route)			(X)	X
Recherche active de cadavres: patrouilles de chasseurs / ratissage / chiens de détection				X
Surveillance sur animaux chassés				X

↓
Dpts 04 05
06

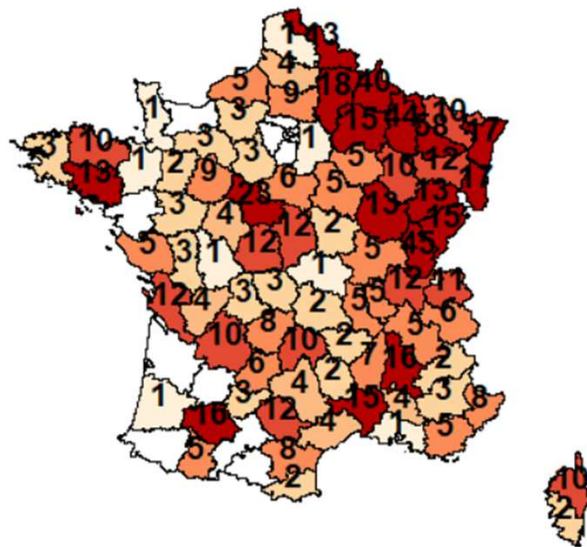
Bilan depuis 2018 de la surveillance PPA



Surveillance SAGIR RENFORCEE PPA

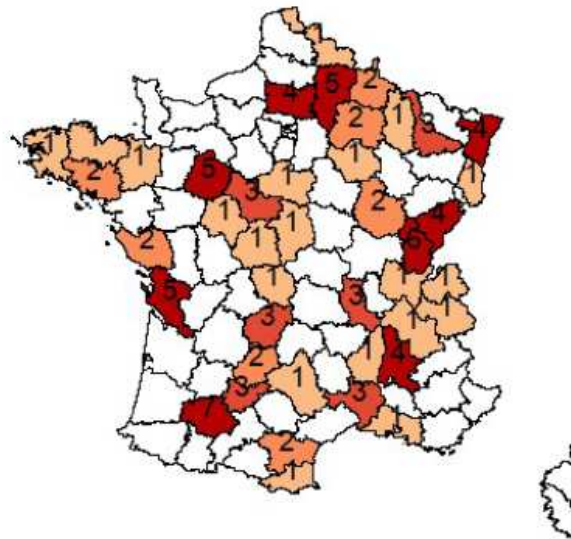
Bilan des analyses sur cadavres de sangliers par département

Période
15/09/2018 au 14/03/2022

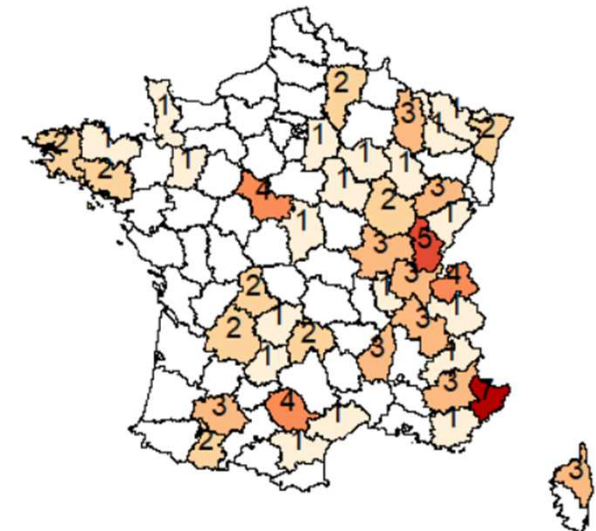


732 prélèvements
depuis 2018

Saison de chasse 2020/2021



Saison de chasse 2021/2022



Bilan global de la surveillance Sagir PPA par saison de chasse

	saison 2018-2019	saison 2019-2020	saison 2020-2021	saison 2021-2022
Nbre de signalement	362	218	114	104
Nbre de prélèvement	338	206	98	90

Saison 2021-2022: en cours

Les saisons de chasse sont définies comme allant de la semaine 27 (début juillet) de l'année n à la semaine 26 (fin juin) de l'année n+1

PPA : Plan d'action PACA



Plan d'action surveillance

- Feuille de route régionale avec GT issus du CROPSAV (pilotage OFB)
- Sensibilisation du réseau SAGIR
- Augmentation du nombre d'observateurs → *mobilisation d'acteurs variés (pêcheurs, forestiers, agents des parcs nationaux et régionaux, SDIS...)*
- Facilitation de la collecte/les prélèvements de cadavres
 - > *Formations (organisées avec appui LDA) : 3 formations organisées en semaine 9*
 - > *Recruter de nouveaux collecteurs (cf. dpts montagneux avec temps de trajet long nécessitant des collecteurs relais formés) : chasseurs, louvetiers, agents des parcs*
 - > *Lever les contraintes logistiques : points de collecte, fiches réflexe...*

Autres actions

- Cartographie des zones de passage possibles depuis l'Italie : OFB avec appui FDC et parcs
- Stratégie de réduction des populations de sangliers : OFB pour cette stratégie après consultations FDC et parcs – pas d'action actée encore à ce stade

Merci de votre attention

Contacts:

Eric VIAL (IRPS) eric.vial@ofb.gouv.fr

Isabelle LOSINGER CHABOD (ITR réseau SAGIR AURA) : isabelle.losinger@ofb.gouv.fr